

PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL 2022-2025

Amiante et résidus miniers amiantés
au Québec : vers la transformation
d'un passif en un actif durable

Bilan final (an 3 : 2024-2025)

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction générale des politiques de l'air et du suivi de l'état de l'environnement du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-02985-9 (imprimé)

ISBN 978-2-555-02985-9 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

Table des matières

Table des matières	iii
1.Introduction	1
2.Un rappel du plan d'action	1
3.Le comité interministériel et le MELCCFP	2
4.La table de concertation multipartite	3
Mesure 1 - La gestion sécuritaire de l'amiante présent dans les bâtiments publics et privés	5
Mesure 2 - La gestion adéquate des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec	6
Mesure 3 - L'harmonisation des lois et règlements	8
Mesure 4 - L'acquisition de connaissances sur l'impact des résidus miniers amiantés dans l'environnement	10
Mesure 5 - La création de l'Observatoire national de l'amiante	13
Mesure 6 - L'accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés	15
Mesure 7 - Un projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante	17
Mesure 8 - Un appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité	18
Mesure 9 - La remédiation de terrains stratégiques	20
Mesure 10 - Le soutien de projets dans le cadre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques	23
Mesure 11 - Le maintien de l'appui aux projets d'investissement	25
Conclusion	26
Annexes	1
ANNEXE 1	1
ANNEXE 2	3

1. Introduction

Le Plan d'action gouvernemental 2022-2025, Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable, a pris fin au 31 mars 2025, au bout de trois années de travaux – consultations, recherches, projets, colloques, révision de lois, règlements ou directives, accompagnement de promoteurs, etc. – qui ont nécessité l'engagement et la collaboration d'un grand nombre de personnes, d'organismes et d'entreprises.

Le présent document dresse le bilan de cette longue démarche gouvernementale lancée en 2022, qui a abordé la question de l'amiante et des résidus miniers amiantés sous différents angles : environnement, santé et bien-être des populations, sécurité des travailleurs, économie des régions et développement des entreprises. Il en résume les réalisations importantes de même que les changements apportés ou proposés qui concrétisent ces trois années d'efforts collectifs.

2. Un rappel du plan d'action

Après l'abandon complet, en 2011, de la production minière de l'amiante au Québec, suivi de l'interdiction, en 2018, de l'utilisation de l'amiante promulguée par le gouvernement fédéral, une période de questionnement et d'incertitude a suivi. Quoi faire au juste avec les mines fermées et souvent abandonnées, les résidus miniers amiantés, ainsi que l'amiante encore présent dans certains bâtiments publics et privés, et dans les infrastructures de transport construites ou réaménagées avant 2018? Pendant près d'une décennie, peu de documentation a été produite pour clarifier ces situations problématiques et tenter de les résoudre.

En 2019, le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) confie cette question, et plusieurs autres sur le même sujet, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Dans la foulée du dépôt de son [rapport d'enquête](#) publié en juillet 2020, le BAPE écrit ceci :

La commission d'enquête a examiné le dossier dans une perspective de développement durable. À cet égard, elle soumet à l'attention des instances décisionnelles concernées divers éléments qui nécessitent des engagements, des actions ou des modifications, avant l'émission éventuelle des autorisations gouvernementales. (M. Philippe Bourke, président du BAPE)

Sous la coordination du MELCCFP, les partenaires ministériels se sont mis à la tâche pour donner suite au rapport du BAPE. Le Plan d'action gouvernemental 2022-2025, Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif

durable, a été lancé en juin 2022. Il comportait 11 mesures assorties d'un budget de 38,5 millions de dollars, et prévoyait la mise en place d'une table de concertation multipartite pour en suivre la réalisation.

3. Le comité interministériel et le MELCCFP

Le pilotage du plan d'action a été confié au sous-ministériat à l'expertise et aux politiques de l'eau et de l'air du MELCCFP. Au sein d'un comité interministériel qu'il présidait, le MELCCFP a assumé le rôle de coordonnateur de la réalisation du plan d'action, en veillant à la mise en œuvre des mesures prévues, à l'atteinte optimale des objectifs et au respect des délais et du cadre financier global.

Le comité interministériel était formé des ministères et organismes suivants :

- La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST);
- Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);
- Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP);
- Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);
- Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);
- La Société québécoise des infrastructures (SQI).

En plus de suivre la progression des mesures du plan d'action, le comité interministériel a planifié et coordonné la préparation et la tenue des rencontres de la table de concertation multipartite, afin d'assurer une interconnexion optimale entre les deux structures de suivi du plan. Ainsi, il voyait à concilier les besoins des milieux visés et les objectifs gouvernementaux, en considérant les enjeux de santé et de sécurité, d'environnement et de développement économique et social, ainsi que les moyens à déployer pour faire face à ces enjeux. Enfin, en tant que dépositaire de la vision d'ensemble et responsable du suivi du plan d'action, le comité interministériel a présenté annuellement une reddition de comptes aux autorités gouvernementales.

Si l'on additionne les rencontres préparatoires au lancement du plan d'action, dont la première remonte au 26 novembre 2020, le comité interministériel aura tenu un total de 21 rencontres jusqu'à mars 2025. À ce nombre s'ajoutent les rencontres complémentaires de partenaires gouvernementaux sur des sujets particuliers, liés à l'une ou l'autre des mesures du plan d'action.

4. La table de concertation multipartite

Très active tout au long de la réalisation du plan d'action, la table de concertation multipartite sur l'amiante a été une source d'information et d'échanges de première importance pour le comité interministériel et, plus largement, pour le gouvernement du Québec. Elle réunissait un ensemble d'acteurs qui avaient été invités par le gouvernement, suivant des recommandations soumises par les milieux concernés. Tous ces partenaires étaient touchés directement par les questions relatives à l'amiante.

Le mandat principal confié à cette table de concertation était de discuter des avancées du plan d'action portées à la connaissance de ses membres, de poser un regard critique sur ces réalisations, et de jouer un rôle-conseil auprès du gouvernement en tenant compte des situations et des besoins sur le terrain, ainsi que des perspectives économiques que laissait entrevoir la valorisation des résidus miniers amiantés.

Les rencontres de la table ont aussi été l'occasion d'un partage d'information et d'expériences vécues par les participants et participantes, sur le thème de l'amiante, même si ces échanges portaient parfois sur des sujets en marge du plan d'action.

Toutes les discussions, propositions ou autres avis de la table s'appuyaient sur des valeurs et des préoccupations communes de santé et de sécurité de la population et des travailleurs et travailleuses, d'équité générationnelle face aux défis environnementaux, et de transparence dans la communication avec la population.

Sommaire des travaux de la table de concertation multipartite

Au cours des années 2022 à 2025, huit rencontres de la table de concertation sur l'amiante ont été tenues en alternance dans les villes de Thetford Mines et de Val-des-Sources.

Chaque fois, une quarantaine de personnes assistaient à ces rencontres sur place et une vingtaine les suivaient à distance. Les acteurs suivants y étaient habituellement présents ou représentés :

- Les députés provinciaux de Lotbinière-Frontenac et de Richmond;
- Les élus municipaux et les directeurs généraux des villes de Thetford Mines et de Val-des-Sources;
- Les préfets et les directeurs des municipalités régionales de comté (MRC) des Appalaches et des Sources;
- Des syndicats de travailleurs;
- L'Observatoire national de l'amiante (ONA);
- Les organismes de bassin versant (OBV) des rivières Nicolet (COPERNIC) et Bécancour (GROBEC);
- Les directions de santé publique de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches;

- La communauté autochtone W8banaki (anciennement Waban-aki);
- Les membres du comité interministériel.

D'une rencontre à l'autre, la pertinence, voire la nécessité de cette table de concertation multipartite n'a fait que se confirmer¹, en raison des contenus abordés, des questions soulevées et de la qualité des échanges. Parmi les sujets abordés lors de ces rencontres, notons :

- les visions respectives de développement territorial des villes de Val-des-Sources et de Thetford Mines, tenant compte en particulier de leurs terrains présentant un passif minier;
- le *Plan de contrôle des sédiments amiantés du secteur minier de la Haute-Bécancour 2022-2027* dont s'est doté le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC);
- l'étude hydrogéomorphologique intitulée *Restauration de la dynamique sédimentaire de la rivière Bécancour dans le secteur de Black Lake*, commandée par le GROBEC et l'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande (APLTI), qui consiste à « reconnecter la rivière Bécancour au lac d'Amiante, intercepter les sédiments amiantés, réduire l'ensablement des lacs fluviaux, recréer un écosystème aquatique et bien d'autres »²;
- la séquestration du carbone : un exposé expliquant en quoi consiste ce processus qui vise à atténuer les émissions de gaz à effet de serre responsables du changement climatique, une option possible pour les anciens sites miniers;
- les mesures d'exposition à l'amiante : la portée et les limites de la numération des fibres;
- l'amélioration de la prévisibilité pour les entreprises de transformation minérale;
- la mise à jour du guide de caractérisation des terrains.

Véritable pierre angulaire du plan, ce forum paragouvernemental a non seulement permis de bien suivre la progression des onze mesures et de favoriser la communication directe entre les diverses parties concernées, mais il a aussi amené les acteurs sur le terrain à exposer clairement et à mieux faire saisir les défis auxquels ils étaient confrontés. Ces rencontres ont aussi été l'occasion de bien positionner le rôle des ministères et des organismes gouvernementaux par rapport aux différents enjeux. C'est ce qu'ont fait notamment le MSSS et les directions régionales de santé publique.

¹ Un sondage auprès des personnes participantes à la table de concertation multipartite a été réalisé après la troisième rencontre tenue le 8 juin 2023. Sur les 36 personnes ayant assisté à au moins une des trois rencontres, sur place ou à distance, à qui l'on a simplement demandé d'exprimer leur niveau de satisfaction tant sur les sujets abordés que sur la formule de rencontre proposée, 55 % se sont dites « très satisfaites » et 45 %, « satisfaites », sans choix de réponse préétabli.

² Source : [Courrier Frontenac](#) du 24 décembre 2024.

Enfin, la présence simultanée d'élus et de dirigeants des deux villes concernées, soit Thetford Mines et Val-des-Sources, aura été utile, puisqu'elle a nourri la relation de confiance entre ces partenaires et atténué certaines de leurs doléances. Mentionnons de plus que, lors de la rencontre du 24 octobre 2024, les maires de ces deux villes ont, d'une commune voix, qualifié « de plus importante et de plus stratégique initiative du plan d'action » la mise en place de cette table de concertation multipartite.

Mesure 1 - La gestion sécuritaire de l'amiante présent dans les bâtiments publics et privés

Responsable : le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)

Rappel de la mesure

Depuis 2013, les propriétaires d'immeubles et les employeurs ont des obligations en matière d'inspection et de localisation de matériaux contenant de l'amiante dans leurs bâtiments. De même, ils doivent réparer les matériaux endommagés contenant de l'amiante, tenir un registre de gestion sécuritaire de l'amiante, mettre ce registre à la disposition de certains travailleurs, et en divulguer l'information pertinente.

Malgré ces obligations, l'exposition intramurale passive aux fibres d'amiante demeure préoccupante dans un contexte où il n'existe pas d'inventaire complet des infrastructures et des matériaux contenant de l'amiante. Des fibres d'amiante seraient ainsi présentes à l'intérieur de nombreuses infrastructures résidentielles, commerciales, industrielles et institutionnelles partout au Québec, y compris dans les infrastructures des réseaux de l'éducation et de la santé.

La mise sur pied d'un groupe de travail interministériel s'avère nécessaire pour cerner cet enjeu et pour définir les meilleures voies d'intervention à emprunter afin d'assurer une gestion sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments publics et privés, qui protégera la population et les travailleurs.

Travaux réalisés et résultats atteints

En 2022-2023, le MSSS est entré en communication avec les ministères et organismes pressentis pour participer au comité interministériel. De plus, les mandats, la structure de gouvernance et la liste des éléments du livrable ont été établis.

Le comité interministériel sur la qualité de l'air intérieur a été mis en place en novembre 2023. Il était composé de représentants de cinq ministères (MSSS, MEQ, MF, MAMH, MELCCFP)³ et de six organismes (SQI, CNEST, RBQ, INSPQ, IRSST et SHQ)⁴.

³ Outre le MSSS, il s'agit des ministères de l'Éducation, de la Famille, des Affaires municipales et de l'Habitation, et du MELCCFP.

⁴ Les six organismes sont la Société québécoise des infrastructures, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, la Régie du bâtiment du Québec, l'Institut national de santé

Les directions régionales de santé publique de Chaudière-Appalaches et de Montréal ont été invitées à participer à l'élaboration du livrable sur l'amiante étant donné leur riche expérience dans la gestion sécuritaire de l'amiante dans les résidences privées et les édifices publics.

Au 31 mars 2024, ce comité interministériel avait tenu sept rencontres et rédigé un plan de travail, de même que la table des matières du rapport final à déposer en décembre 2025. L'année suivante, jusqu'au 31 mars 2025, sept rencontres se sont ajoutées parallèlement aux travaux de rédaction du rapport final, réalisés par un sous-comité découlant du comité interministériel. Le dépôt du livrable est toujours prévu pour décembre 2025.

Le principal défi dans la rédaction du rapport était de trouver un équilibre entre les données probantes, le contexte québécois et les implications financières de l'objectif à atteindre, soit la gestion sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments publics et privés.

Enfin, mentionnons que la mesure a nécessité un effort de concertation considérable afin de brosser un portrait exhaustif des enjeux qui touchent tous les acteurs concernés. Plus complet et plus volumineux qu'anticipé, le rapport final entend refléter la complexité de la problématique et, avec ses propositions sur les meilleures voies d'intervention, il pourra constituer une référence de choix pour une gestion plus sécuritaire de l'amiante à l'intérieur des bâtiments.

Indicateurs et cibles dans le plan d'action initial : Mise sur pied d'un groupe de travail intersectoriel en 2022-2023 et définition des meilleures voies d'intervention d'ici 2025.

Résultat : Comité interministériel sur la qualité de l'air intérieur mis sur pied en 2023 et rapport déposé en 2025 sur les enjeux de la gestion sécuritaire de l'amiante présent à l'intérieur de bâtiments publics et privés, avec des propositions quant aux meilleures voies d'intervention sur cette question.

Mesure 2 - La gestion adéquate des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec

Responsables : le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), et le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)⁵

Rappel de la mesure

publique du Québec, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et la Société d'habitation du Québec.

⁵ Dans le plan d'action original, seul le MELCCFP était inscrit comme responsable de cette mesure. Toutefois, celui-ci a invité deux autres ministères à collaborer, puisqu'ils étaient directement concernés par la question.

Le MTMD et les municipalités québécoises ont fait usage d'enrobés amiantés dans leur réseau routier respectif jusqu'en 2011. Sur les quelque 31 000 km d'autoroutes, de routes nationales, de routes régionales et de routes collectrices sous la responsabilité du gouvernement, on compte encore près de 1 000 km de voies recouvertes d'enrobés additionnés de fibres d'amiante. Cependant, dans le réseau routier sous la responsabilité des municipalités, la présence d'amiante peut difficilement être évaluée, de même que les enjeux susceptibles d'en découler, car le gouvernement ne dispose pas d'information sur le sujet.

Pour faire face à cet enjeu de gestion des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec, qui touche à la fois le réseau gouvernemental et le réseau municipal, des collaborations étroites entre les partenaires publics concernés sont prévues.

Travaux réalisés et résultats atteints

Le réseau gouvernemental

Le Québec ne possède pas de méthode d'échantillonnage propre aux enrobés routiers et il est nécessaire d'en appliquer une pour assurer la représentativité des prélèvements. De plus, la méthode d'analyse MA-244 prévue par le Code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC) afin de détecter la présence ou l'absence d'amiante dans les matériaux (seuil de 0,1 %) ne permet pas toujours la quantification précise de l'amiante sans la préparation préalable des échantillons, et ce, particulièrement pour les concentrations de moins de 5 %.

C'est dans ce contexte que le MTMD a mis en place et coordonne un groupe de travail interministériel sur la révision des méthodes d'analyse et d'échantillonnage de l'amiante dans les enrobés et pour le suivi des expositions dans l'air. Composé de représentants du MELCCFP, du MSSS, de l'IRSST, de la CNESST et de l'ONA, ce groupe de travail a subdivisé ses travaux en trois chantiers poursuivant les objectifs suivants :

- Chantier 1 : l'évaluation de l'application de la méthode d'analyse MA-244 de l'IRSST à l'enrobé, y compris la méthode de préparation de l'échantillon et son adaptation, le cas échéant.
- Chantier 2 : l'élaboration d'une méthode d'échantillonnage du revêtement en enrobé en place et de l'enrobé à l'état granulaire (GBR en pile).
- Chantier 3 : l'élaboration d'une méthode d'évaluation de la présence d'amiante dans l'air lors des travaux de planage d'enrobé, de la fabrication d'enrobé, du conditionnement du GBR et de la pose d'enrobé contenant de l'amiante.

Les activités du groupe de travail ont permis d'élaborer un plan de travail pour la réalisation d'essais et pour l'élaboration de procédures et de méthodes d'échantillonnage. Ces travaux devraient se poursuivre au-delà de 2025 en vue d'atteindre les objectifs des trois chantiers.

Le réseau municipal

En ce qui a trait au réseau municipal, le MTMD et le MAMH ont préparé un sondage et l'ont transmis, au printemps 2024, à l'ensemble des municipalités du Québec. Les

questions portaient entre autres sur la connaissance qu’ont les municipalités de la présence potentielle d’amiante dans le réseau routier sous leur responsabilité, ainsi que sur les difficultés qu’elles éprouvent à gérer les infrastructures en question.

À la lumière des 263 réponses obtenues, il s’avère que la majorité des municipalités n’ont pas de connaissances fines, complètes et fiables quant à la présence d’amiante dans leur réseau. Ainsi, il n’est pas aisé d’évaluer les approches les plus adaptées à ce réseau.

Dans ce contexte, compte tenu du volume et de l’étendue du réseau routier municipal ainsi que des différentes réalités territoriales, les responsables prévoient d’ores et déjà que les solutions qui seront préconisées ne pourront pas répondre à l’ensemble des besoins municipaux en matière de gestion adéquate des enrobés amiantés, et qu’elles nécessiteront un accompagnement particulier pour être mises en œuvre, le cas échéant.

Notons enfin qu’à leur achèvement, les travaux du groupe de travail interministériel sur la révision des méthodes d’analyse et d’échantillonnage de l’amiante dans les enrobés profiteront aussi aux municipalités, en rendant disponibles des outils nécessaires à la gestion adéquate des enrobés amiantés.

Indicateur et cible dans le plan d’action initial : Définition des paramètres et des pistes d’actions, d’ici 2025, pour répondre aux besoins des municipalités en matière d’enrobés amiantés.

Résultat : Les besoins des municipalités sont maintenant mieux connus, grâce au sondage administré. En outre, les fruits des trois chantiers liés à la révision des méthodes d’analyse et d’échantillonnage de l’amiante dans les enrobés et dans l’air serviront tant au gouvernement qu’aux municipalités.

Mesure 3 - L’harmonisation des lois et règlements

Responsables : ministères et organismes concernés

Rappel de la mesure

Le gouvernement du Québec a adopté plusieurs lois et règlements encadrant la gestion de l’amiante et des fibres d’amiante en vue de protéger la population, l’environnement et les travailleurs. Il reconnaît toutefois que certains de ses règlements, qui datent d’une autre époque, ont besoin d’être revus, voire abrogés. À cet égard, depuis juillet 2020, un inventaire des changements de règlements et de lignes directrices à envisager a été dressé par le MELCCFP.

Dans le cadre du présent plan d’action, le gouvernement du Québec s’est donné comme but d’actualiser ses lois et règlements, en tenant compte notamment des projets de valorisation des résidus miniers amiantés et de la prise en charge des sources d’exposition occupationnelles et environnementales. Ainsi, il harmonisera sa réglementation avec celle du gouvernement fédéral, et il modifiera ou abrogera d’autres lois ou règlements.

Travaux réalisés et résultats atteints

En 2022-2023, les ministères et organismes ont été invités par le MELCCFP à revoir leur corpus réglementaire et à effectuer, s'il y a lieu, les mises à jour requises afin de refléter les nouvelles normes en vigueur, et d'éliminer toutes les références à la promotion de l'utilisation de l'amiante dans les constructions ou les installations.

Sachant toutefois qu'une modification de règlement ou de directive – par l'ajout de précisions, par une harmonisation entre règlements, par l'établissement de critères ou de conditions, etc. – comporte un lot de procédures et de vérifications souvent basées sur des expériences, il ne faut pas s'étonner de la longueur des délais pour parvenir à des résultats concrets.

Entre 2022 et 2025, plusieurs changements ont pu être réalisés. D'abord, le gouvernement a abrogé la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec, adoptée en 2002, comme l'avait recommandé le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

De son côté, comme elle l'avait inscrit en 2024-2025 dans sa Planification des travaux réglementaires 2024-2027, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a modifié des dispositions en lien avec l'amiante présentes dans deux règlements sur la santé et la sécurité du travail. À cet égard, elle a publié, dans la [Gazette officielle du Québec du 21 mai 2025](#), un règlement modifiant l'article 489 du Règlement sur la santé et la sécurité du travail dans les mines, ainsi que l'article 140 du Règlement sur la sécurité et l'hygiène dans les travaux de fonderie, retirant le mot « amiante » de ces règlements. Les modifications, entrées en vigueur le 5 juin 2025, assurent l'harmonisation de la réglementation québécoise administrée par la CNESST avec le Règlement interdisant l'amiante et les produits contenant de l'amiante (DORS/2018-196) du gouvernement fédéral.

Notons enfin qu'à la lumière des expériences portées à sa connaissance tout au long de la réalisation du plan d'action, le MELCCFP a réévalué ses propres directives et règlements faisant référence à l'amiante, et s'ajuste en conséquence. Voici deux situations en cours, où les ajustements effectués pourraient mener à une modification réglementaire.

Depuis mai 2024, une position administrative, en vigueur jusqu'en décembre 2026, permet aux usines de béton bitumineux de procéder à la valorisation sécuritaire du granulats bitumineux recyclé (GBR) contenant entre 0,1 % et moins de 1 % d'amiante. Selon la réglementation actuelle, tout projet de valorisation impliquant des matières résiduelles contenant de l'amiante à une concentration de plus de 0,1 % devait faire l'objet d'une analyse au cas par cas, dans le cadre d'une demande d'autorisation. Or, en raison d'une production de volumes élevés de granulats bitumineux issus des chantiers routiers, susceptibles de contenir de l'amiante à une concentration de moins de 1 %, un allègement administratif a été mis en place afin de détourner de l'élimination un plus grand volume de GBR. Cette décision se justifie si l'on considère que la valorisation des GBR est préférable à leur élimination en raison de la capacité réduite des lieux d'enfouissement technique à recevoir davantage de résidus amiantés, et des émissions

de gaz à effet de serre (GES) générées par les camions lors du transport de ces résidus. Dans un contexte de développement durable et de rationalisation des ressources non renouvelables, une plus grande utilisation de GBR dans la production d'un nouvel enrobé bitumineux, tout en contrôlant rigoureusement les risques pour la santé, comporte des gains pour la société.

Une deuxième situation tient compte du fait que la réglementation actuelle en matière de sols contaminés n'encadre pas la gestion des sols contenant l'amiante. En l'absence d'un cadre réglementaire adéquat, le MELCCFP a adopté en 2021 une position interdisant la valorisation de ces sols. Toutefois, un processus de révision de cette position et de cette réglementation est en cours au Ministère. D'autres modifications réglementaires sont prévues dans le but d'assouplir la position actuelle, très restrictive, et d'encadrer la gestion de ces sols de façon sécuritaire pour la santé humaine et pour l'environnement, notamment en permettant leur valorisation sous certaines conditions.

Indicateurs et cibles dans le plan d'action initial : Proposition d'abrogation de la politique de 2002 déposée en 2022-2023 et changements réglementaires en matière de santé et sécurité au travail relatifs à l'amiante réalisés d'ici 2025.

Résultats : Abrogation en août 2023 de la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec adoptée en 2002; deux règlements modifiés en 2025; ajustements en cours de validation.

Mesure 4 - L'acquisition de connaissances sur l'impact des résidus miniers amiantés dans l'environnement

Responsable : le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Rappel de la mesure

Devant l'insuffisance des données sur les concentrations de fibres d'amiante dans l'air et dans l'eau, que ce soit dans les milieux au passé amiantifère ou ailleurs au Québec, le gouvernement du Québec entend, dans le cadre du présent plan d'action, mettre au point des méthodes d'échantillonnage et d'analyse devant servir à mieux encadrer les projets de valorisation des résidus miniers amiantés. Il compte également se doter de l'équipement et de l'expertise nécessaires à cette fin.

Travaux réalisés et résultats atteints

Le plan d'action relatif à cette mesure a été mis en œuvre comme prévu, bien que certaines échéances aient dû être révisées en cours de réalisation. À la suite de travaux d'aménagement des laboratoires de microscopie entrepris au Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec (CEAEQ)⁶, de nouveaux instruments ont pu être

⁶ Le CEAEQ est une direction générale du MELCCFP qui fournit des services spécialisés touchant différents aspects de l'analyse environnementale (analyses de laboratoire, accréditation, études écotoxicologiques et études de terrain).

installés et mis en service. Des ressources additionnelles ont été embauchées et formées pour effectuer les analyses hautement spécialisées que requérait cette mesure, lesquelles analyses devaient suivre une méthodologie comportant une série d'étapes et s'inscrire dans une démarche scientifique rigoureuse.

Air ambiant

Quatre stations d'échantillonnage ont été implantées en milieu amiantifère et deux en région non amiantifère. Les données collectées à ces six stations ont été analysées dans la perspective de développer une méthode d'échantillonnage et d'analyse. La mise au point de cette méthode s'est terminée en 2025.

Milieu aquatique

D'avril 2024 à mars 2025, la deuxième et dernière année ⁷ du programme d'échantillonnage des cours d'eau des bassins versants des rivières Bécancour et Nicolet Sud-Ouest s'est déroulée avec succès. Ainsi, chaque année, une série importante d'échantillons a été recueillie dans 39 stations d'échantillonnage afin de permettre l'analyse de paramètres conventionnels et celle des métaux et des fibres d'amiante contenus dans l'eau et dans les sédiments de plusieurs cours d'eau. Des prélèvements de macroinvertébrés et de diatomées benthiques ont aussi été effectués annuellement dans certaines des stations afin d'évaluer l'état de ces communautés d'organismes aquatiques. Le MELCCFP a pu réaliser l'ensemble des analyses dans ses propres laboratoires, à l'exception de celles concernant les fibres d'amiante, confiées à des laboratoires externes.

Au cours de l'année 2024-2025, un rapport a été rédigé pour faire état des principaux résultats obtenus au terme de la première année d'analyse des échantillons d'eau et de sédiments, soit d'avril 2023 à mars 2024. Ce [rapport](#), publié au mois de juin 2025, présente des constats préliminaires, dont celui que les haldes de résidus miniers amiantés ont des effets perceptibles dans les milieux aquatiques en aval, engendrant notamment une hausse de la concentration en amiante et en métaux dans l'eau et les sédiments.

Eaux souterraines

En 2023-2024, une revue de littérature a été produite pour recenser les connaissances sur la composition minéralogique des résidus miniers amiantés, sur la sensibilité de ces résidus à l'altération chimique et à l'érosion physique, ainsi que sur l'évaluation de la migration des fibres d'amiante et sur les méthodes de caractérisation. Des travaux de caractérisation préliminaire ont aussi été menés à l'été 2024 afin de tester un protocole d'échantillonnage de l'eau souterraine sur un site pilote, soit l'ancienne mine Québec Asbestos à East Broughton. Enfin, un modèle conceptuel illustrant les processus de transport des fibres d'amiante dans l'eau souterraine en contexte minier a été élaboré.

⁷ Rappelons que le suivi a été effectué sur deux années plutôt que trois, comme on le prévoyait initialement.

Eaux usées et rejets liquides

Bien que le rapport sur les impacts des résidus miniers amiantés sur les milieux aquatiques établisse que les haldes ont des effets sur la présence d'amiante et de métaux ainsi que sur les caractéristiques physicochimiques de l'eau, certains travaux restent à faire avant de pouvoir évaluer la nécessité d'établir une norme de rejets liquides pour l'amiante. Ces travaux seront entrepris lorsque requis pour l'encadrement de projets de valorisation de résidus miniers amiantés. Cela permettra d'établir si une norme de rejets est nécessaire, au cas par cas, afin d'assurer un encadrement environnemental adéquat.

Sols

Depuis mai 2021, une modification apportée au système de gestion des terrains contaminés (GTC) permet dorénavant l'inscription d'un terrain contenant de l'amiante. À l'automne 2025, la Direction de la protection des terrains et de l'assainissement des industries (autrefois la Direction de la protection et de la réhabilitation des terrains) du MELCCFP a complété la mise à jour du guide d'application du GTC. De son côté, le CEAEQ a défini une méthode d'analyse pour les sols. Toutefois, ce projet, qui impliquait aussi le développement de la méthode par le CEAEQ et l'adoption d'un nouveau critère A pour l'amiante dans les sols, n'a pas pu être complété dans le cadre du présent plan d'action. Une réévaluation de ce projet par le MELCCFP est en cours en vue de définir une telle méthode.

Contrôle environnemental

En général, les directions régionales du Contrôle environnemental procèdent à des inspections à la suite de signalements à caractère environnemental, pour effectuer le suivi de manquements, pour veiller à la conformité des travaux à la suite de la délivrance d'autorisations et dans le cadre de programmes de contrôle nationaux. Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2025, les directions régionales du Contrôle environnemental de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches ont effectué 73 inspections relativement à l'amiante.

Mentionnons qu'un programme particulier d'intervention a été développé au sein de la Direction régionale du contrôle environnemental de la Chaudière-Appalaches pour encadrer les inspections requises en matière de contrôle de l'amiante. Ce programme permet d'assurer une protection accrue de l'environnement en lien avec ce contaminant. Ainsi, selon le type d'activité faisant l'objet d'une inspection, les éléments à vérifier sont établis et assortis d'une fréquence de vérification.

Indicateur et cible dans le plan original : Rapport annuel sur les avancées en matière de connaissances relativement à l'impact des résidus miniers amiantés dans l'environnement.

Résultat : Production de rapports sur les connaissances acquises, notamment un rapport préliminaire interne sur l'air ambiant produit en mai 2024, une revue de littérature scientifique sur les eaux souterraines réalisée en 2023-2024, et un rapport publié en juin 2025 pour les milieux aquatiques.

Mesure 5 - La création de l'Observatoire national de l'amiante

Responsable : le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

Rappel de la mesure

La création de l'Observatoire national de l'amiante (ONA) est la mesure phare du plan d'action⁸, en réponse directe aux recommandations émises par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le Rapport d'enquête et d'audience publique n° 351, intitulé [L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés](#).

Le mandat de l'ONA est de coordonner les recherches sur les impacts de la présence et de la manipulation de résidus miniers amiantés (RMA) et d'autres produits contenant de l'amiante sur la qualité de l'air, sur l'environnement, sur la santé des populations et la sécurité des travailleurs, ainsi que sur la qualité de vie des collectivités. Il inclut :

- la détermination des meilleures pratiques de transformation et de manipulation des résidus miniers amiantés en milieu de travail et en milieu communautaire;
- la veille scientifique à propos de la caractérisation des haldes, de la détermination de la qualité de l'air, de l'eau et des sols, ainsi que de l'évaluation des risques pour la santé et pour l'environnement;
- un rôle d'ambassadeur du Québec sur la scène internationale en ce qui concerne les questions sanitaires et environnementales liées à l'amiante;
- l'accompagnement de la transition économique des régions anciennement productrices d'amiante, du nord et du sud québécois.

Travaux réalisés et résultats atteints

Le 3 février 2023, le Cégep de Thetford annonçait l'implantation de l'ONA, le premier observatoire scientifique en milieu collégial au Québec. La structure organisationnelle a pris forme au cours de l'année qui a suivi :

- Constitution du comité de gouvernance;
- Embauche du personnel, notamment en recherche et en gestion de projets;
- Mise sur pied d'un comité scientifique consultatif et de trois comités consultatifs sectoriels, réunissant des collaborateurs et collaboratrices externes, et différents partenaires;
- Appel à des chercheuses et chercheurs reconnus pour leur expertise dans un domaine particulier de recherche.

La deuxième année d'activité de l'ONA a été consacrée à la mise en œuvre de la structure de consultation et à l'établissement de la programmation de recherche et des moyens pour la réaliser. Quatre axes de recherche ont été déterminés par les comités :

Axe 1 – Répercussions sur la santé de la présence d'amiante et de résidus miniers amiantés (RMA) dans l'environnement

⁸ Cette mesure est la seule dotée d'un budget réparti sur cinq ans, soit deux ans de plus que la durée des dix autres mesures.

Axe 2 – Émission et dispersion des fibres d’amiante dans l’environnement

Axe 3 – Politiques publiques, bonnes pratiques et gouvernance en matière de gestion et de valorisation des RMA

Axe 4 – Développement des communautés des régions amiantifères

Pour mobiliser la communauté scientifique, l’ONA a choisi de procéder comme suit :

- Nomination d’experts et expertes par axe de recherche pour animer les travaux et pour susciter la participation du milieu de la recherche;
- Mise en place d’une équipe structurée de chercheurs et chercheuses associés à l’ONA;
- Diffusion d’une infolettre dans les réseaux sociaux, visant notamment la communauté scientifique.
- Animation de dix rencontres du comité scientifique consultatif composé de 13 membres issus de la communauté scientifique et d’une session intensive en septembre 2023.

Au fil des rencontres, les trois comités consultatifs sectoriels ont pu cerner, voire valider les enjeux qui les concernaient, et échanger sur leurs perceptions et leurs préoccupations, sur les situations qu’ils avaient vécues et sur leurs besoins de connaissances. Les membres de ces trois comités étaient respectivement issus des milieux municipal, économique et entrepreneurial, du milieu associatif, ainsi que de la société civile.

Par ailleurs, pour appuyer son mandat de recherche et en partenariat avec le Fonds de recherche du Québec (FRQ), l’ONA a élaboré et lancé le programme TAARMAQ en 2023-2024. Ce programme d’appel de propositions portant sur la « transition appuyée et acceptable pour les résidus miniers amiantés au Québec » visait à soutenir financièrement des projets de recherche intersectoriels, interordres et pluridisciplinaires, et ce, jusqu’à hauteur de 325 000 \$ sur trois ans. Trois institutions d’enseignement et de recherche – l’Université de Montréal, le Cégep de Thetford et l’Université de Sherbrooke – en ont bénéficié. Un second appel de propositions a été lancé à l’automne 2024, dans le but, cette fois, de fournir à l’ONA des résultats probants de recherches scientifiques visant à faire progresser les connaissances sur la santé des communautés et la santé des individus, dans une perspective de développement et de santé durables, et ce, en lien avec la valorisation des RMA. Quatre nouveaux projets pourraient être soutenus dans cette perspective, dès que le processus d’analyse des propositions reçues à l’échéance du 26 août 2025 aura été complété.

La communauté scientifique a de nouveau été mobilisée lors d’un premier colloque TAARMAQ, organisé par l’ONA les 27 et 28 mars 2024 au Centre des congrès de Thetford, sur le thème « Ensemble, dessinons l’avenir des régions amiantifères ». Plus de 150 personnes provenant de divers milieux et organisations – scientifiques et universitaires, municipaux, économiques et environnementaux – ont participé aux tables rondes, conférences et autres activités offertes. La seconde édition de ce colloque s’est déroulée le 22 mai 2025 à Val-des-Sources, sur le thème « Le risque, une question de perspective? ». Elle a attiré une centaine de personnes.

En complément de ses activités auprès du milieu scientifique, l'ONA a constitué sa bibliothèque de référence, qui inclut une base de données documentaires et un catalogue de documents de référence, ainsi que des outils de recherche bibliographique et de recension des écrits.

L'équipe de l'ONA et ses chercheuses et chercheurs associés ont pris part à plusieurs autres travaux au cours de l'année 2024-2025. En voici un aperçu :

- Une campagne d'échantillonnage de la présence d'amiante dans l'air, menée à l'été et à l'automne 2024, puis au printemps 2025.
- Une campagne d'échantillonnage réalisée en partenariat avec le MSSS et Viridis Environnement sur l'exposition des travailleurs présents lors de travaux de verdissement d'une halde de RMA.
- L'intégration de l'approche et des outils du courtage de connaissances dans les pratiques de l'ONA pour poursuivre son positionnement comme pôle de référence.
- La rédaction des processus de production qui contribuent à garantir rigueur et qualité dans la valorisation des résultats de recherche et des consensus d'experts.
- La production et la diffusion de trois ouvrages spécialisés, sur l'enrobé bitumineux contenant de l'amiante, sur la gestion des sols et des remblais contenant de l'amiante, et sur les effets potentiels de l'ingestion d'eau potable contenant de l'amiante.
- La production et la diffusion d'une cartographie interactive sur la présence possible d'amiante dans le socle rocheux au Québec.

Indicateur et cible dans le plan d'action initial : Mise en place de l'ONA en 2022-2023.

Résultat : Création de l'ONA en février 2023. Près de trois ans plus tard, l'organisme est en croissance d'activités comme en rendent compte le présent bilan ainsi que l'information présentée sur son [site Web](#).

Mesure 6 - L'accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés

Responsables : le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en concertation avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), et au besoin, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Rappel de la mesure

En se fondant sur une recommandation du BAPE inscrite dans son rapport d'enquête et d'audience publique de juillet 2020 sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés, le gouvernement a souhaité mettre en place une équipe gouvernementale multidisciplinaire pour accompagner les promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés.

Cette équipe devra mettre un accent particulier sur la santé des populations et sur la sécurité des travailleurs en invitant des représentants du MSSS à en faire partie. De plus, elle travaillera en amont des processus de délivrance des permis et autorisations, dans un souci de cohérence, de prévisibilité et d'efficacité.

Travaux réalisés et résultats atteints

D'abord, le 6 janvier 2023, une entente a été officiellement approuvée par le MELCCFP, le MSSS et la CNESST, instaurant désormais dans le processus d'autorisation des projets ayant une composante d'amiante, sous la responsabilité du MELCCFP, une collaboration avec le MSSS et les directions de santé publique. En vertu de l'entente, la CNESST devait aussi être informée des projets à l'étude en vue d'offrir un accompagnement en matière de conformité réglementaire à tous les demandeurs, et ce, autant avant la mise en œuvre des projets que pendant leur réalisation.

Dès la première année d'application de cette entente, le MELCCFP a constaté une retombée positive, soit l'acquisition de connaissances sur les pratiques requises pour protéger la population et les travailleurs lorsque des travaux concernent des résidus miniers amiantés.

En ce qui a trait à l'accompagnement gouvernemental, la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du MELCCFP a accompagné un total de quinze promoteurs entre 2022 et 2025, ce qui a donné lieu à la délivrance de dix autorisations environnementales. Parmi ces promoteurs, six ont demandé l'assistance de la CNESST pour leur projet.

Il est à noter que l'accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés s'est fait au gré des demandes qui ont été acheminées au MELCCFP, sous forme de demandes d'avis ou de demandes d'autorisation, et que toutes les demandes reçues entre 2022 et 2025 ont été traitées. Elles ont parfois nécessité un bon nombre de rencontres avec les promoteurs, dont des rencontres avant projet ou des visites de terrain, et l'accompagnement s'est échelonné sur une période plus ou moins longue selon le cas, dépassant souvent une année.

Enfin, les projets ayant fait l'objet d'un accompagnement gouvernemental ont été de trois types :

- Des projets d'aménagement ou de végétalisation de haldes;
- Des projets de valorisation de matières contenant de l'amiante;
- Des projets d'extraction à partir de résidus miniers amiantés.

Indicateur et cible dans le plan d'action initial : Nombre de promoteurs ayant fait l'objet d'un accompagnement et cible de 20 promoteurs en trois ans, soit environ sept par année.

Résultat : Toutes les demandes d'accompagnement de promoteurs acheminées au MELCCFP - une quinzaine en tout - ont été traitées. Dix promoteurs ont obtenu une autorisation environnementale, et les autres demeurent en attente de la fin du processus d'analyse.

Mesure 7 - Un projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante

Responsable : le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Rappel de la mesure

Depuis l'arrêt complet, en 2011, des activités d'exploitation des mines d'amiante au Québec, la majorité des sites miniers n'ont pas été restaurés par les sociétés qui en étaient propriétaires. Ainsi, dans quelques régions, des installations désaffectées, des sols contaminés et des haldes sont aujourd'hui les vestiges d'un passé minier.

La toute première étape dans la démarche de restauration minière, pour réussir à transformer ce passif en un actif durable, est de réaliser des travaux d'acquisition de connaissances environnementales et géotechniques sur l'un de ces sites, lesquels appartiennent généralement à des propriétaires privés. Ces travaux permettent de développer et d'enrichir l'expertise gouvernementale et régionale, notamment du point de vue des propriétés physicochimiques et géotechniques des résidus miniers, de l'impact des haldes dans le milieu récepteur, et des mesures de protection des travailleurs dans un contexte d'activités de restauration minière avec des résidus miniers amiantés (RMA). L'évaluation de l'impact économique local et régional du projet doit aussi être prise en compte.

Travaux réalisés et résultats atteints

Le MRNF a lancé, le 24 mars 2023, un appel de projets destiné aux propriétaires concernés par la présence de RMA sur leurs terrains. Parmi les trois projets reçus au MRNF à la date d'échéance, le 15 juin 2023, un seul a été retenu en fonction des critères d'admissibilité et d'appréciation définis dans l'appel de projets : celui du site minier Québec Asbestos.

Situé à East Broughton et propriété de l'entreprise Les Sables Olimag inc., ce site a fait l'objet d'une caractérisation approfondie et complète depuis l'annonce officielle du projet pilote à Thetford Mines, le 9 janvier 2024. Une subvention maximale de 6 M\$ sur deux ans a été octroyée pour cette première étape du projet pilote de restauration.

La recherche de connaissances par la caractérisation environnementale et géotechnique du site minier d'amiante a d'abord porté, de façon exhaustive, sur des aspects techniques. Il s'agissait également de collecter tous les renseignements requis, advenant d'éventuels travaux de restauration, pour déposer des demandes d'autorisation auprès des ministères et organismes gouvernementaux concernés.

Les premières phases de travaux de recherches historiques sur le site, soit l'évaluation environnementale en phase 1, ont pris fin au 31 mars 2024. Les travaux menés l'année suivante, en 2024-2025, comportaient les volets suivants :

- La caractérisation environnementale – phases II et III – des zones à risques (dont les matrices de sols, les remblais, les matières résiduelles, les eaux souterraines, les eaux de surfaces et les sédiments de ruisseau);
- L'étude hydrogéologique;

- L'étude du milieu naturel (notamment les milieux humides et les espèces floristiques et fauniques);
- L'hydrologie;
- L'étude géotechnique;
- La caractérisation des résidus et stériles miniers;
- La caractérisation agronomique.

En ce qui a trait à la santé et à la sécurité des travailleurs, une approche adaptée en hygiène industrielle et en santé-sécurité, définie en collaboration avec la Santé publique et la CNESST, a été déployée pour les travaux en présence d'amiante. De nombreux échantillons d'air ont été prélevés sur les travailleurs et dans l'air ambiant afin de compiler un nombre important de données en vue de documenter les niveaux d'exposition des professionnels et de la population.

Les travaux sur le terrain se sont déroulés jusqu'à la fin novembre 2024. La compilation des données et les rapports finaux d'interprétation ont été soumis au MRNF le 15 février 2025. Au 31 mars 2025, un montant de près de 6 M\$ a été versé en subvention à l'entreprise Les Sables OLIMAG inc., conformément aux dispositions de la convention de subvention signée par les parties.

Sur le plan des ressources humaines et des partenariats, le MRNF a assumé un rôle d'encadrement dans ce projet pilote, collaborant à l'élaboration des programmes de travail avec Les Sables Olimag inc. et son partenaire, Englobe. Trois chargés de projet ministériels étaient responsables du dossier, tandis qu'au sein des deux entreprises concernées, près d'une centaine de personnes ont été sollicitées de près ou de loin dans le cadre du projet. Pour leur part, la CNESST, la Direction de la santé publique et le MELCCFP ont aussi participé au projet. Enfin, de nouveaux liens avec différents partenaires se sont tissés dans le cadre de ce projet, notamment avec l'Observatoire national de l'amiante, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail et l'École de santé publique de l'Université de Montréal.

Indicateurs et cibles dans le plan d'action initial : Lancement de l'appel de projets en 2022-2023, sélection d'un projet et caractérisation amorcée en 2023-2024.

Résultat : Fin des travaux de caractérisation environnementale et géotechnique, et dépôt du rapport final de caractérisation pour le site minier Québec Asbestos en février 2025.

Mesure 8 - Un appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité

Responsable : le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

Rappel de la mesure

Les promoteurs qui désirent se lancer dans un projet de valorisation des résidus miniers amiantés ont de nombreux défis devant eux. Dès le démarrage du projet, ils ont besoin d'un encadrement technique approprié et doivent réaliser une ou plusieurs études en vue

d'établir la faisabilité technique, économique, réglementaire et environnementale du projet, en y incluant les questions de main-d'œuvre spécialisée, de santé, de sécurité, d'acceptabilité sociale, etc. Par la suite, les investissements requis pour réaliser de tels projets seront très élevés, compte tenu de la complexité des procédés à employer pour extraire les minéraux et les transformer en produits commercialisables, et ce, dans un cadre sécuritaire, viable et rentable.

De son côté, le gouvernement du Québec souhaite contribuer au développement économique des régions amiantifères et réduire du même coup le passif environnemental laissé en héritage à ces régions, en appuyant des projets industriels à fort potentiel.

C'est dans la convergence de ces deux perspectives que l'appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité trouve sa pertinence.

Travaux réalisés et résultats atteints

Un appel de projets a été lancé en décembre 2022, en collaboration avec Investissement Québec (IQ). Il incluait la possibilité de réaliser des études de faisabilité.

Les quatre demandes de financement reçues à la date d'échéance de l'appel de projets, le 3 février 2023, ont été jugées admissibles par IQ dans le cadre du Programme innovation, volet 1 – Soutien aux projets d'innovation en valorisation des RMA. Elles ont fait l'objet d'une analyse qui a mené à l'octroi d'une aide financière pouvant atteindre un montant maximal de 5,27 M\$ pour les quatre projets, dont la réalisation devait s'étendre jusqu'au 31 mars 2025 et dont le budget global totalisait 18,7 M\$. Notons qu'un seul d'entre eux incluait la réalisation d'études de faisabilité.

Le déploiement des projets ne s'est cependant pas passé tout à fait comme prévu, puisque deux entreprises ont dû se retirer du programme, l'une en raison de l'impossibilité pour IQ de lui accorder un délai de réalisation au-delà du 31 mars 2025, date de fin de la disponibilité des crédits, et l'autre parce qu'elle est entrée en restructuration, ce qui rendait impossible la poursuite de son projet. Quant aux deux projets restants, ils ont pu être complétés avec succès au cours de l'exercice financier 2024-2025, et l'ensemble des fonds autorisés en 2022-2023 pour ces deux projets a été versé au 31 mars 2025. Ainsi, Exterra Solutions Carbone a bénéficié d'une aide financière de 1 257 389 \$ et le Carrefour d'Innovation sur les matériaux de la MRC des Sources a obtenu 1 414 030 \$, sur un budget total combiné de 7,13 M\$.

En rétrospective, les quelques commentaires qui suivent se veulent utiles à une meilleure compréhension de la non-atteinte des cibles prévues pour cette mesure, tant en ce qui concerne le nombre de projets soutenus que sur le plan budgétaire. Précisons d'abord que l'horizon de trois ans du plan d'action a rendu difficile la réalisation des types de projets de recherche et développement attendus. D'une part, ces projets d'innovation nécessitent habituellement un déploiement sur plusieurs années, ce qui est très contraignant pour les petites et moyennes entreprises (PME) qui disposent de ressources financières limitées et qui sont souvent soumises aux aléas des fenêtres d'opportunité. Ce contexte plutôt exigeant de mise en œuvre n'a donc pas permis à certains promoteurs

de respecter le délai serré imposé par le cadre budgétaire du plan d'action. D'autre part, devant cette situation, et compte tenu du faible nombre potentiel de projets et du court délai restant pour que de nouveaux projets soient réalisés au 31 mars 2025, le MEIE a dû s'abstenir de lancer un deuxième appel de projets en 2023-2024 et en 2024-2025. En somme, cette situation illustre combien il est difficile de mettre en œuvre des projets d'innovation d'envergure et de longue portée tels que ceux visés par la mesure, tout en composant avec une disponibilité de fonds de soutien limitée dans le temps.

Indicateurs et cibles dans le plan d'action initial : Réalisation de six études de faisabilité, soit deux par année, et soutien accordé à six projets de valorisation des résidus miniers amiantés, soit deux par année.

Résultats : Deux projets de valorisation des résidus miniers amiantés soutenus et réalisés, et une seule étude de faisabilité réalisée dans le cadre de l'un des deux projets.

Mesure 9 - La remédiation de terrains stratégiques

Responsable : le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

Rappel de la mesure

Les municipalités régionales de comté (MRC) des Appalaches et des Sources comptent, sur leur territoire respectif et à l'extérieur des sites miniers, des terrains qui ont été contaminés par la présence de résidus miniers amiantés ou par des activités industrielles liées aux mines. Certains de ces terrains ont un potentiel de développement qui pourrait être exploité, mais une remédiation préalable nécessite des investissements importants en raison de la complexité de la manipulation des matières contaminées.

Dans un esprit d'équité territoriale, le gouvernement du Québec souhaite appuyer des projets de remédiation sur des sites à vocation économique ou commerciale, dans les régions amiantifères qui ont un besoin particulier de transformer leur passif minier. Les terrains pouvant faire l'objet d'une aide financière doivent occuper un emplacement stratégique, en plus de présenter un fort potentiel de développement économique. L'aide accordée servira à financer la décontamination, le réaménagement, la revalorisation ou la mise à niveau de terrains situés à l'intérieur d'une zone préalablement définie, faisant partie des territoires de la MRC des Appalaches et de la MRC des Sources.

Travaux réalisés et résultats atteints

Le 12 avril 2023, le gouvernement du Québec a annoncé publiquement une aide financière de 4,7 M\$ à la [Ville de Thetford Mines](#) et de 2,5 M\$ à la [Ville de Val-des-Sources](#) pour leur projet respectif de valorisation et de décontamination de terrains stratégiques s'inscrivant dans une perspective de développement économique.

Le projet de la Ville de Thetford Mines consiste à transformer en un parc industriel de 100 000 mètres carrés un site contaminé à l'amiante servant de dépôt de neiges usées et de matériaux granulaires, et de déplacer ce dépôt vers un terrain préalablement désigné. Certaines questions ont cependant freiné l'avancement du projet, notamment le choix de la membrane anticontaminante, la détermination de l'épaisseur de remblai en terre

propre au-dessus de cette membrane et la réévaluation de la pertinence du déplacement du dépôt à neige, compte tenu de l'acquisition par la Ville de terrains adjacents au site du projet. L'équipe de développement économique de Thetford Mines et le MELCCFP en sont à trouver des solutions aux questions soulevées, alors que l'avancement global des travaux est estimé à environ 25 % en 2024-2025. Suivi par la Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine du MEIE, ce projet doit se terminer au 31 mars 2028, ce qui donne un délai jugé suffisant pour le réaliser tel qu'il est prévu.

Le projet de la Ville de Val-des-Sources porte sur l'acquisition, le reconditionnement et l'aménagement de nouveaux terrains et de bâtiments industriels situés sur l'ancien site de la mine Jeffrey, en zone amiantifère. Le 21 mars 2024, la Ville a finalisé l'achat des terrains d'une superficie de plus de 165 000 mètres carrés, qui avaient déjà été partiellement décontaminés par le propriétaire grâce à une aide financière gouvernementale de 2 M\$. Sur ces terrains se trouve un bâtiment à décontaminer, pour lequel une aide additionnelle de 0,5 M\$ a été consentie. La décontamination, la rénovation et l'aménagement de ce bâtiment sont en voie de prendre fin, ce qui permettra dès lors à la Ville d'offrir de nouveaux terrains prêts à l'investissement aux entreprises en croissance de son territoire et à celles qui désirent s'y implanter. De plus, au terme du projet, la Ville aura aménagé, dans le bâtiment existant, un motel industriel⁹ spécialisé qui proposera des espaces et des services pour combler des besoins économiques dans la région, par exemple en matière de technologies environnementales. La Direction territoriale de la Montérégie, de l'Estrie et du Centre-du-Québec (DTMECQ) du MEIE accompagne la Ville de Val-des-Sources dans ce projet, réalisé à 80 % en 2024-2025.

Indicateurs et cibles dans le plan d'action initial : Nombre de projets de remédiation de terrains stratégiques soutenus, la cible étant à établir en l'an 1 du plan d'action.

Résultats*: Deux projets de remédiation de terrains stratégiques soutenus. État d'avancement des travaux de ces deux projets au 31 mars 2024 :

Ville de Thetford Mines – 25 %;

Ville de Val-des-Sources – 80 %.

*Notons qu'en 2024-2025, le MEIE a utilisé d'autres programmes pour soutenir des projets additionnels des villes de Thetford Mines et de Val-des-Sources. Ce soutien n'était pas prévu dans le plan d'action initial, mais s'est tout de même avéré complémentaire à la remédiation de terrains stratégiques. En voici l'explication et les détails.

Extension de la mesure 9

⁹ Généralement, un motel industriel est un bâtiment de propriété municipale. Les entreprises qui choisissent de s'y établir n'ont pas recours à des services communs, comme c'est le cas pour un incubateur d'entreprises. En revanche, elles signent des baux avantageux leur permettant d'aborder plus aisément la phase délicate du démarrage. Source : [Termium](#).

La fermeture des mines d’amiante jadis exploitées sur les territoires de Thetford Mines et de Val-des-Sources a entraîné un important déclin économique dans ces régions de la Chaudière-Appalaches et de l’Estrie, dont les conséquences ont été laissées à la charge des administrations municipales. Mais grâce notamment à la présente mesure du plan d’action, celles-ci disposeront bientôt de nouveaux terrains et de nouvelles infrastructures susceptibles d’attirer des entreprises qui viendront diversifier l’économie locale et régionale.

Le travail de remédiation sur l’ensemble du territoire amianté s’est révélé très imposant et coûteux, et une fois entamé, il a pris des dimensions plus ambitieuses que celles prévues initialement. Des équipes du MEIE ont accompagné les deux villes dans la réalisation de leurs projets et ont cherché d’autres sources de financement, et ce, dans la perspective d’accentuer leur développement économique. Ainsi, en plus des aides liées à la remédiation, le MEIE a soutenu, dans l’année 2024-2025, les projets complémentaires suivants, pour un montant total de près de 900 000 \$:

- L’élaboration du Plan directeur d’aménagement et de redéveloppement de la mine Bell et du centre-ville, l’ancien site minier étant situé en plein cœur de la ville : L’aide financière de 300 000 \$ a été octroyée à la Ville de Thetford Mines dans le cadre du Programme d’appui aux projets de développement économique (PAPDE).
- La cocréation d’un écosystème territorial dans la MRC pour revaloriser les résidus miniers amiantés (RMA) : L’aide financière de 42 044 \$ a été consentie, dans le cadre du PAPDE, à la MRC des Appalaches qui souhaite créer cet écosystème d’ici 2040, à partir d’un plan qui en précise la vision de même que les projets stratégiques nécessaires à sa mise en œuvre.
- L’étude de positionnement du motel industriel spécialisé devant être installé dans un ancien bâtiment de la mine : La MRC des Sources a bénéficié d’une aide financière de 39 822 \$ dans le cadre du PAPDE pour faire réaliser cette étude qui, en conclusion, a recommandé la mise en place de structures et de services d’accueil et d’accompagnement spécialisés, en partenariat avec des organismes experts en la matière, tels que l’incubateur [2Degrés](#) ou le [CIMMS](#)¹⁰, visant particulièrement les projets et les entreprises qui ont un lien avec la valorisation des résidus amiantés.
- Le développement de la filière québécoise des plantes industrielles : Pour favoriser l’achat local, une aide financière de 425 250 \$ a été versée à la MRC des Sources afin de mener un projet de diversification économique sur des terrains industriels de l’ancienne mine, qui ferait la démonstration du plein potentiel géographique et stratégique de la zone visée.

La création d’un jeu éducatif numérique à utiliser lors d’activités en classe ou au musée :

¹⁰ CIMMS : le Carrefour d’innovation sur les matériaux de la MRC des Sources.

Dans une perspective de développement de la relève, le musée Minéro de Thetford Mines a bénéficié d'une aide financière de 68 920 \$ dans le cadre du programme NovaScience, pour son projet de vulgarisation des différents procédés de valorisation des résidus miniers et des sites miniers, à l'aide de schémas interactifs en réalité augmentée et en multimédia. Dans ce jeu, les jeunes seront invités à découvrir les enjeux actuels liés aux mines et aux haldes, à comprendre de quoi elles sont composées, quelles richesses elles présentent, et quelles solutions innovantes peuvent mener à leur transformation en actifs durables de la restauration des sites par la végétalisation jusqu'à la captation de carbone en passant par la valorisation des résidus.

Mesure 10 - Le soutien de projets dans le cadre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques

Responsable : le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)

Rappel de la mesure

Le gouvernement du Québec s'est fixé comme objectif de faire du Québec un chef de file de la production, de la transformation et du recyclage des minéraux critiques et stratégiques (MCS), indispensables à la transition énergétique et technologique. Pour atteindre cet objectif, il a mis en œuvre, à l'automne 2020, le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 (PQVMCS), qui s'appuie sur un cadre financier global de 90 millions de dollars pour la période 2020-2025.

Or, il s'avère que les haldes de résidus miniers amiantés contiennent plusieurs minéraux qui sont à la base même du développement d'une économie plus verte. C'est pourquoi des projets de valorisation de ces résidus miniers amiantés seront étudiés et financés par le MRNF dans le cadre de son PQVMCS.

Travaux réalisés et résultats atteints

Le PQVMCS a permis la réalisation des trois projets suivants, inscrits sous deux axes du plan d'action :

Action 2.2.2 du PQVMCS - Soutenir la recherche et le développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des minéraux critiques et stratégiques

1. Subvention de 490 000 \$ accordée à Sigma Devtech en 2022-2023 pour le développement d'un procédé visant à extraire les minéraux critiques stratégiques présents dans les résidus du procédé ECO2, comme le nickel, le chrome et le cobalt. Cette subvention a été octroyée dans le cadre du Programme de soutien à la recherche et au développement pour l'extraction, la transformation et le recyclage des minéraux critiques stratégiques, dont la gestion a été déléguée au Consortium de recherche et d'innovation en transformation métallique (CRITM).

Le projet a débuté en décembre 2023 et doit se terminer en juin 2026, selon les délais convenus dans la convention. En 2025, 16 produits, solutions ou procédés ont été développés par l'équipe de projet, constituée d'un chercheur et de deux assistants de niveaux doctorat et postdoctorat.

2. Attribution par le MRNF d'une subvention de 3 M\$ à l'Université de Sherbrooke en 2023 pour la création d'une [chaire de recherche](#) sur la valorisation des minéraux critiques stratégiques contenus dans les résidus miniers amiantés. Le projet chemine depuis, selon des objectifs consignés dans une entente, dont voici les grandes lignes :

- Rédaction et diffusion d'une revue bibliographique des travaux de valorisation des résidus miniers amiantés publiés au cours des cinquante dernières années. En 2025, la base de données contient près de 400 documents – articles, brevets, rapports techniques, analyses de marché, projets de recherche et développement « R et D », etc. – couvrant la période de 1914 à aujourd'hui. Les documents sont en cours de classification et de conversion en références standards. Objectif atteint à 80 %.
- Formation d'une main-d'œuvre qualifiée répondant aux besoins associés à l'exploitation industrielle des sites miniers et des usines métallurgiques. La formation d'un personnel professionnel hautement qualifié a débuté par l'obtention, en décembre 2024, des certifications en sécurité du travail ainsi qu'en gestion des produits amiantés, des déchets et des matériaux associés. Objectif atteint à 10 %.
- Soutien de la recherche en vue d'améliorer les procédés existants les plus prometteurs et d'en développer de nouveaux pour valoriser les MCS dans les résidus miniers amiantés, dans une optique de développement durable et de gestion responsable des risques industriels. Objectif atteint à 10 %.

Les cotitulaires de cette chaire sont le Pr Jean-François Boulanger, ingénieur spécialisé dans le génie chimique et la métallurgie extractive, embauché pour le projet, et le Pr Gervais Soucy, directeur du Département de génie chimique et de génie biotechnologique de la Faculté de génie de l'Université de Sherbrooke.

Action 3.2.1 du PQVMCS - Mettre en valeur les sous-produits miniers et recycler plus de minéraux critiques stratégiques au Québec

3. Attribution d'une somme de 500 000 \$ à Sigma Devtech en 2022 pour son projet visant l'augmentation de la capacité de production de l'usine de démonstration, afin de produire un oxyde de magnésium de haute pureté à partir de résidus miniers amiantés. Le projet s'est conclu en décembre 2022. Objectif atteint à 100 %.

Indicateurs et cibles dans le plan d'action initial : Selon ce que prévoit le PQVMCS. (En 2022-2023, l'équipe du MRNF s'était fixé une cible de trois projets.)

Résultats : Trois projets soutenus, dont l'un est terminé, et les deux autres sont en progression, à 75 % et 25 % respectivement, selon les ententes convenues jusqu'en 2026-2027.

Mesure 11 - Le maintien de l'appui aux projets d'investissement

Responsable : le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

Rappel de la mesure

Dans le cadre des programmes du MEIE et d'Investissement Québec (IQ), le gouvernement du Québec compte maintenir son appui aux projets d'investissement industriels de valorisation des résidus miniers amiantés qui sont en phase précommerciale ou commerciale. Par ce type d'intervention, le gouvernement reconnaît que les régions amiantifères doivent relever de grands défis afin de dynamiser leur milieu et de soutenir leur vitalité économique.

Rappelons enfin que le développement économique et l'innovation sont au cœur des actions du gouvernement du Québec dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique et de développement durable.

Travaux réalisés et résultats atteints

En octobre 2023, le MEIE annonçait le projet de KSM, assorti d'un budget de 70 M\$, devant permettre de produire 45 000 tonnes de fertilisants agricoles, notamment à partir de résidus miniers amiantés. Le soutien financier gouvernemental accordé à cette entreprise située dans la municipalité de Tring-Jonction, en Chaudière-Appalaches, s'élevait alors à 26 M\$, dont 13 M\$ provenaient du Fonds du développement économique. À l'été 2025, la construction de l'usine a été complétée et la mise en production progressait comme prévu, ce qui marquait une étape cruciale du projet. Au terme du projet, l'entreprise KSM sera la première à avoir concrétisé un projet de cette nature depuis les quelque 20 dernières années, soit depuis la fermeture en 2007 de l'usine Magnola dans la région de Val-des-Sources.

Il faut reconnaître que les projets d'investissement dans le domaine de la valorisation des résidus miniers amiantés sont plutôt rares, et ce, pour maintes raisons. D'abord, ce sont des projets de grande envergure, nécessitant des études d'ingénierie avancées, et pour lesquels le montage financier est long à réaliser. De plus, les promoteurs de tels projets doivent s'assurer en amont d'une capacité de raccordement avec Hydro-Québec et demander les autorisations environnementales d'usage, deux passages obligés pour tout grand projet qui en allongent le délai de réalisation.

Au cours de l'exercice financier 2024-2025, le gouvernement du Québec a choisi d'investir dans deux jeunes entreprises à fort potentiel de croissance, actives en matière de valorisation des résidus miniers amiantés. Dans le cadre du programme Impulsion PME

administré par Investissement Québec, des montants de 750 000 \$ et de 875 000 \$ ont ainsi été accordés respectivement à Exterra Solutions Carbone et à Technologies SkyRenu. Exterra Solutions Carbone est un leader canadien des technologies propres qui intègre l'industrie minière dans l'économie circulaire pour lutter contre la crise du carbone. En tirant parti de son procédé breveté LOW™ pour produire des oxydes métalliques à faible teneur en carbone et des sous-produits précieux, comme la silice, le nickel et le cobalt, ainsi que du procédé ROC™ pour minéraliser de manière permanente le CO₂, Exterra redéfinit la production minérale durable.

Fondée à Sherbrooke, l'entreprise Technologies Skyrenu développe et commercialise des systèmes de captage direct du CO₂ atmosphérique basé sur sa technologie brevetée. L'entreprise souhaite utiliser les résidus miniers amiantés pour encapsuler de façon permanente ce gaz, pour ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le programme Impulsion PME, financé par le Fonds de développement économique, a pour objectif d'aider les jeunes entreprises innovantes à fort potentiel de croissance à avoir accès à du capital d'investissement pour traverser la phase de précommercialisation et atteindre la phase commerciale.

Indicateur et cible dans le plan d'action initial : Selon ce que prévoit le Fonds du développement économique.

Résultat : Trois investissements pour valoriser les résidus miniers amiantés.

Conclusion

Ainsi se conclut le bilan exhaustif du plan d'action 2022-2025 qui visait à faire progresser le dossier québécois de l'amiante et des résidus miniers amiantés vers un avenir durable.

Grâce aux initiatives visées par ce plan d'action, chercheurs, analystes, décideurs publics et entreprises ont pu accomplir de sérieux progrès en vue de documenter et de mieux comprendre les composantes de l'amiante et ses effets nocifs sur l'environnement et sur la santé humaine, et d'encadrer la transformation ou l'élimination des résidus miniers amiantés en toute sécurité. Autrement dit, ils ont travaillé à finaliser le virage pour se libérer entièrement de pratiques passées, et à rechercher des solutions sécuritaires, bénéfiques et durables pour transformer les éléments présentant un potentiel de réutilisation.

La mise sur pied de l'Observatoire national de l'amiante (ONA) en février 2023 a certes été la mesure clé du plan d'action. Enraciné dans un milieu étroitement associé à l'exploitation passée de l'amiante, l'ONA a tôt fait de jouer un rôle stratégique dans la mobilisation des acteurs aux prises avec des enjeux découlant d'un passé amiantifère, de même que dans la création de partenariats avec des établissements de recherche et d'enseignement supérieur ou des organismes spécialisés. Dans cette foulée, l'ONA a ravivé l'intérêt de toute une communauté scientifique envers ces questions, et cet intérêt se traduit par les travaux en cours de plusieurs équipes de chercheurs et de boursiers de

niveaux universitaires ou collégial. Enfin, grâce à sa position rapidement acquise de carrefour de l'expertise québécoise pour tout ce qui a trait à l'amiante, l'ONA rayonne maintenant sur le plan international. La France s'y intéresse et s'en inspire pour sa relance de l'industrie minière, et le secteur minier québécois l'invite, à l'occasion, à rencontrer des délégations étrangères pour exposer son savoir-faire de facilitateur et de conciliateur d'intérêts *a priori* divergents.

Une autre réalisation marquante, cette fois en marge des 11 mesures du plan d'action, est la mise en place de la table de concertation multipartite sur l'amiante, une table autour de laquelle, rappelons-le, se sont réunis des élus, des partenaires gouvernementaux représentant une dizaine de ministères et organismes, et des membres influents de la société civile qui avaient en commun des préoccupations liées à l'amiante. Au fil des discussions de fond que ces rencontres ont suscitées, une dynamique nouvelle a pris forme. Un bon nombre d'acteurs clés ont émergé, faisant ressortir l'ampleur insoupçonnée des champs d'expertise à examiner pour vraiment résoudre les questions problématiques. De là, un décroisement des compétences s'est spontanément opéré, des liens de confiance et des lignes d'échanges directs ont pu s'établir, et un réseau de collaborateurs de divers horizons s'est formé, contribuant globalement à une amélioration de l'efficacité. Bon nombre de participants et participantes à la table ont reconnu favorablement ces acquis.

Le Plan d'action gouvernemental 2022-2025, Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable, a bien rempli sa promesse, puisque les objectifs fixés au départ sont largement atteints. Le contenu du présent rapport démontre que la route à suivre se précise, et que les zones d'ombre laissées en 2011, à la fin de l'exploitation minière de l'amiante au Québec, commencent à s'éclaircir.

Annexes

ANNEXE 1

ASPECTS FINANCIERS DU PLAN D'ACTION

	Mesures	Responsables	Budget prévu				Dépenses réelles (ou à venir pour la mesure 5)		
			An 1	An 2	An 3	Total	Ans 1 et 2	An 3	Total
OBJECTIF 1 – S’ATTAQUER AU PASSIF LIÉ À L’AMIANTE									
1.	Gestion sécuritaire de l’amiante présent dans les bâtiments publics et privés	MSSS	Autofinancement				Autofinancement		
2.	Gestion adéquate des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec	MTMD, MAMH, MELCCFP	Autofinancement				Autofinancement		
3.	Harmonisation des lois et règlements	MO concernés	Autofinancement				Autofinancement		
4.	Acquisition de connaissances sur l’impact des résidus miniers amiantés dans l’environnement	MELCCFP	4,7 M\$	3,7 M\$	3,7 M\$	TOTAL 12,1 M\$	7,7 M\$	3,45 M\$	TOTAL 11,15 M\$
5.	Création de l’Observatoire national de l’amiante	MEIE	2 M\$	2 M\$	2 M\$	TOTAL* 10 M\$ (5 ans)	1,96 M\$	2,13 M\$	TOTAL 10 M\$ (5 ans)*

OBJECTIF 2 – CRÉER DES ACTIFS À PARTIR DES RÉSIDUS MINIERIS AMIANTÉS									
6.	Accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés	MELCCFP MSSS CNESTT	0,6 M\$	0,6 M\$	0,6 M\$	TOTAL 1,8 M\$	224 537 \$	441 700 \$	TOTAL 666 237 \$
7.	Projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante	MRNF	0,5 M\$	2,7 M\$	3,3 M\$	TOTAL 6,5 M\$	246 000 \$	5,6 M\$	TOTAL 5,85 M\$
8.	Appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité	MEIE	2,5 M\$	2,5 M\$	2,5 M\$	TOTAL 7,5 M\$	1,214 M\$	1,457 M\$	TOTAL 2,671 M\$
9.	Remédiation de terrains stratégiques	MEIE	Autofinancement dans les programmes du ministère				Total de l'autofinancement 7,2 M\$** (montants versés en 2023-2024)		
10.	Soutien de projets dans le cadre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques	MRNF	Autofinancement dans les programmes du ministère				Total de l'autofinancement 3,99 M\$ (sur 5 ans)**		
11.	Maintien de l'appui aux projets d'investissement	MEIE	Autofinancement dans les programmes du ministère				Total de l'autofinancement 14,625 M\$**		
Mise en œuvre du plan d'action		MELCCFP	0,2 M\$	0,2 M\$	0,2 M\$	TOTAL 0,6 M\$	104 745 \$	25 205 \$	TOTAL 129 950 \$
TOTAL			38,5 M\$				30,47 M\$ (du budget initial) + 25,82 M\$** financés par des programmes existants		

* Exceptionnellement dans le plan d'action, la mesure 5 disposait à l'origine d'une subvention étalée sur 5 ans, soit 2 M\$ par année. Selon les données ci-dessus, il reste un maximum de 5,91 M\$ pour des dépenses à venir.

** Ce montant n'était pas inclus dans le budget initial de 38,5 M\$ du plan d'action 2022-2025.

ANNEXE 2

SOMMAIRE DU PLAN D'ACTION

MESURES	RESPONSABLES	RÉSULTATS ATTEINTS	Degré de réalisation
1. La gestion sécuritaire de l'amiante présent dans les bâtiments publics et privés	MSSS	Comité interministériel sur la qualité de l'air intérieur mis sur pied en 2023 et rapport déposé en 2025 sur les enjeux de la gestion sécuritaire de l'amiante présent à l'intérieur de bâtiments publics et privés, incluant des propositions quant aux meilleures voies d'intervention sur cette question.	
2. La gestion adéquate des enrobés amiantés présents sur les routes au Québec	MELCCFP, MTMD, MAMH	Les besoins des municipalités sont maintenant mieux connus, grâce au sondage administré. En outre, les fruits des trois chantiers liés à la révision des méthodes d'analyse et d'échantillonnage de l'amiante dans les enrobés et dans l'air serviront tant au gouvernement qu'aux municipalités.	
3. L'harmonisation des lois et règlements	MO concernés	Abrogation en août 2023 de la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec adoptée en 2002; deux règlements modifiés en 2025; ajustements en cours de validation.	
4. L'acquisition de connaissances sur l'impact des résidus miniers amiantés dans l'environnement	MELCCFP	Production de rapports sur les connaissances acquises, notamment un rapport préliminaire interne sur l'air ambiant produit en mai 2024, une revue de littérature scientifique et un rapport interne sur la caractérisation préliminaire des eaux souterraines à un site pilote réalisés en 2023-2025, ainsi qu'un rapport publié en juin 2025 pour les milieux aquatiques.	
5. La création de l'Observatoire national de l'amiante (ONA)	MEIE	Création de l'ONA en février 2023. Près de trois ans plus tard, l'organisme est en croissance d'activités comme en rendent compte le présent bilan ainsi que l'information présentée dans son site Web .	

6. L'accompagnement gouvernemental des promoteurs de projets de valorisation des résidus miniers amiantés	MELCCFP MSSS CNESST	Toutes les demandes d'accompagnement de promoteurs acheminées au MELCCFP ont été traitées, une quinzaine en tout, dont dix ont obtenu une autorisation environnementale, les autres demeurant en attente de la fin du processus d'analyse.	
7. Un projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante	MRNF	Fin des travaux de caractérisation environnementale et géotechnique, et dépôt du rapport final de caractérisation pour le site minier Québec Asbestos en février 2025.	
8. Un appel de projets visant la valorisation des résidus miniers amiantés et un soutien aux études de faisabilité	MEIE	Deux projets de valorisation des résidus miniers amiantés soutenus et réalisés, et une seule étude de faisabilité réalisée, incluse dans l'un des deux projets.	
9. La remédiation de terrains stratégiques	MEIE	Deux projets de remédiation soutenus. Notons qu'en 2024-2025, le MEIE a utilisé d'autres programmes pour soutenir des projets additionnels des villes de Thetford Mines et de Val-des-Sources. Ce soutien n'était pas prévu dans le plan d'action initial, mais s'est avéré tout de même complémentaire à la remédiation.	
10. Le soutien de projets dans le cadre du Plan québécois de valorisation des minéraux critiques et stratégiques (PQVMCS)	MRNF	Trois projets soutenus, dont l'un est terminé, et les deux autres sont en progression, à 75 % et 25 % respectivement, selon les ententes convenues jusqu'en 2026-2027.	
11. Le maintien de l'appui aux projets d'investissement	MEIE	Trois investissements pour valoriser les résidus miniers amiantés.	

Degré de réalisation :

Selon les prévisions initiales

Près des prévisions initiales

En deçà des prévisions initiales





**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 